



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil départemental de la Côte-d'Or, Pôle Aménagement et développement du Territoire, Direction de la Stratégie et des Etudes routières, Service des Ouvrages d'Art
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Christophe MOROT
Adresse : 2C Avenue de la Marbotte.....
Commune .Dijon
Code postal .21000.....
Nature des activités :Ouvrages d'Art
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1-OISEAUX		
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	≤25	Risque de destruction de nids, d'œufs ou de jeunes. Déplacement de nids avec des œufs ou de jeunes

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Les captures des nids présentant des œufs ou des poussins se feront durant la phase de chantier au coup par coup lors de leur détection.

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : Destruction lors de la phase chantier
Destruction des œufs Préciser : Destruction lors de la phase chantier
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction des oisillons lors des travaux
Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser : Travaux d'engins relativement bruyants.....
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
Suite sur papier libre

chq

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Encadrement lors de la phase travaux par des écologues

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Période de reproduction du Moineau domestique

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Côte-d'Or (21)

Canton : Brazey-en-Plaine

Communes : Trugny, Labergement-lès-Seurre

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir chapitre « Analyse des effets du projet et mesures associées » de l'expertise écologique du présent dossier.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures du projet en n, n+1 et n+2.

Mise en place de nichoirs dans le cadre de la mesure compensatoire

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Dijon.....
le ..mercredi 1er mars 2023
Votre signature

Pour le Président et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Ouvrages d'Art



Christophe MOROT



cht